



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 23 MARS 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-trois mars, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau-Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Conseil : 15/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 50 des points 1 à 2 et 51 des points 3 à 17 Excusés : 24 Votants : 57 des points 1 à 2 et 58 des points 3 à 17	<u>ANCIEN Canton de Luc-en-Diois</u> : MM. BOEYAERT (AUCELON), PHILIPPE (BARNAVE) ; FAUCHIER (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; MOLINA (BEAURIÈRES) ; CHEVROT (LA BATIE-DES-FONDS) ; JULIEN (LESCHESEN-DIOIS) ; BREYTON, MELLET (LUC-EN-DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VALDROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : MM. FAURE (CHARENS), BRUN (MONTLAUR-EN-DIOIS). <u>ANCIEN Canton de Die</u> : MM. MEJEAN (CHAMALOC) ; BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, DU RETAIL, GUENO, LAVILLE, LLORET, MOUCHERON, PERRIER, REY, ROUX, SICARD, TREMOLET (DIE) ; SELLIER (MARGINAC-EN-DIOIS) ; GERY (MONTMAUR-EN-DIOIS) ; ROLLAND (PONET-ST-AUBAN) ; VINAY (PONTAIX), GUIRONNET (ROMEYER) ; MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; WOLF-ROY (ST ANDEOL EN QUINT) ; MONGE (STE CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHERES-EN-QUINT). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : M. MUNIER (BARSAC). <u>ANCIEN Canton de La Motte-Chalancon</u> : MM. BAUDIN (BELLEGARDE-EN-DIOIS) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; VINÇENT (PRADELLE) ; DELAGE (ST DIZIER-EN-DIOIS). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : M. PATRAS (ROCHEFOURCHAT). <u>ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois</u> : MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI, VINCENT (CHATILLON-EN-DIOIS) ; MATHERON (LUS-LA-CROIX-HAUTE) ; CRIQUET, FAVIER (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). POUVOIRS : MM. BECHET à MOUCHERON, CHAUVIN à BAUDIN, CHEVALLIER à BELVAUX, COMBEL à MELLET, JOUBERT à BIZOUARD, PLASSE à MATHERON, TESSERON à PERRIER. EXCUSÉS : MM. BECHET, CHEVALLIER, FATHI, GIRARD A., GIRARD S., JOUBERT, TESSERON (DIE) ; CHARRIER (LAVAL D'AIX) ; ALLEMAND (SOLAURE-EN-DIOIS) ; TUZ (ST JULIEN-EN-QUINT) ; FONTAINE (JONCHERES) ; VILLET (CHARENS) ; FALCON (LES PRÉS) ; MUNOZ (PENNES-LE-SEC) ; BINET (GLANDAGE) ; BERNARD (LUS-LA-CROIX-HAUTE) ; MONGE (ARNAYON) ; REYNAUD (BRETTE) ; PLASSE (CHALANCON) ; COMBEL (LA MOTTE-CHALANCON) ; BRACHET (ROTTIER) ; FERNANDEZ (ST NAZAIRE-LE-DÉSERT) ; BRES (VOLVENT) ; CHAUVIN (GUMIANE). ARRIVÉ EN COURS DE SÉANCE AU POINT 3 : M. MEJEAN. ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, COURTHIAL, ALLEMAND.
--	--

Le quorum est atteint.

Daniel ROLLAND est secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 23 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ont été présentées en séance les 17 délibérations suivantes :

Délibération C230323-01 :

Finances : Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Approuvée

Délibération C230323-02 :

Finances : Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Approuvée (AMatheron ne prend pas part au vote)

Délibération C230323-03 :

Finances : Affectation des résultats 2022 – Budget principal et budgets annexes
- Approuvée

Délibération C230323-04 :

Zéro déchet : Évolution du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés : passage en collecte multi-matériaux des emballages et papiers
- Approuvée

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHESEN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LA-CROIX-HAUTE
MARGINAC
MENGLON
MISCON
MONTLAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST ANDEOL-EN-QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN-EN-QUINT
ST NAZAIRE-LE-DÉSERT
STE CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Délibération C230323-05 :

Zéro déchet : Règlement d'attribution de subventions pour l'acquisition de broyeur à végétaux en 2023

- Approuvée

Délibération C230323-06 :

Zéro déchet : Règlement d'attribution de subventions pour l'organisation de campagnes de broyage communales en 2023

- Approuvée

Délibération C230323-07 :

Jeunesse : Conventions d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) / Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)

- Approuvée

Délibération C230323-08 :

Tourisme : Avenant financier à la convention-cadre d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme du Pays Diois

- Approuvée

Délibération C230323-09 :

Tourisme : Approbation du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2023 de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) « Office de Tourisme du Pays Diois »

- Approuvée

Délibération C230323-10 :

Habitat : Formalisation du Groupement de Commandes pour la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Centre-ville de Die

- Approuvée

Délibération C230323-11 :

Mobilité : Adhésion 2023 à l'association Dromolib

- Approuvée

Délibération C230323-12 :

Finances : Vote des taux d'imposition 2023 – Fiscalité directe

- Approuvée

Délibération C230323-13 :

Finances : Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et des tarifs 2023 des redevances

- Approuvée

Délibération C230323-14 :

Finances : Vote du produit attendu de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) 2023

- Approuvée

Délibération C230323-15 :

Finances : Approbation des subventions versées aux associations au titre de l'exercice 2023

- Approuvée

Délibération C230323-16 :

Finances : Approbation des Budgets primitifs 2023 – Budget principal et budgets annexes

- Approuvée (à l'unanimité -1 abstention)

Délibération C230323-17 :

Enfance et Centre social / Jeunesse : Renouvellement des conventions d'objectifs et financières avec les structures enfance jeunesse et le centre social

- Approuvée